



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée des métiers Porte des Alpes
26 rue de la Curdy
74150 RUMILLY
Tél : 04.50.01.07.52
Mél : ce.0740031G@ac-grenoble.fr

Affaire suivie par : S.BILLARD et L.GONIN

Rumilly, le 5 janvier 2022

L'équipe de direction

Aux élèves et leurs représentants légaux,

Objet : les nouvelles règles applicables en matière de test et d'isolement (COVID19)

Aux élèves et leurs représentants légaux,

Vous trouverez ci-dessous **les nouvelles règles applicables en matière de test et d'isolement à compter du 3 janvier 2022** :



L'élève ayant réalisé **un autotest positif doit s'isoler dans l'attente de la réalisation d'un test diagnostique de confirmation** et ne pas se rendre au lycée. Il doit informer le lycée, même en l'absence de symptômes, y compris totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la COVID 19 depuis moins de deux mois (isolement dans l'attente du test). **En cas d'absence d'élève**, il est demandé aux parents de **nous spécifier par mail (via-scolaire2.0740031G@ac-grenoble.fr) la durée de celle-ci**, en fonction du schéma vaccinal de leur enfant. Vous trouverez en pièce jointe l'attestation sur l'honneur de la passation des tests passés (J2, J4 ou au retour en classe). Lors de la réalisation du premier test en pharmacie, les parents se verront remettre gratuitement deux autotests à réaliser J2 et J4. Vous trouverez ci-joint l'attestation sur l'honneur à remettre en vie scolaire au retour de votre enfant.

Il est toujours demandé aux élèves et personnels **de veiller au respect des gestes barrières et avant tout au port du masque et le lavage des mains** (avant l'entrée au restaurant scolaire). Il est également exigé des élèves **de consommer « nourriture ou boisson » à l'extérieur uniquement** (non dans le hall et les couloirs) du lycée.

Nous vous remercions des habitudes au quotidien pour vous protéger ainsi que ceux qui vous entourent et vous tiendrons informés dès modification du protocole.

Pour l'équipe de direction